



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 22942

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le développement de l'alcoolisme chez les jeunes de notre pays. En effet, pour de nombreux acteurs du suivi de la jeunesse, notamment au niveau des loisirs de la jeunesse, notamment en zone urbaine, cette situation paraît assez inquiétante, quand on s'aperçoit de l'évolution britannique qui révèle une jeunesse particulièrement touchée par un alcoolisme tout à fait endémique. Ce développement de l'alcoolisme chez les jeunes Français doit être combattu avec force et rapidité. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les initiatives qu'elle compte prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

La consommation de boissons alcoolisées est globalement en baisse en France même parmi les moins de vingt-cinq ans. 9 à 10 % des jeunes Français âgés de dix-huit à vingt-cinq ans présentent néanmoins les signes d'un usage problématique d'alcool. Si la consommation d'alcool est stable, les ivresses alcooliques sont en hausse parmi les jeunes de dix-sept ans. Ces phénomènes sont alarmants. Face à la diffusion préoccupante des comportements à risques, des propositions formulées dans le plan Santé des jeunes, visent à mieux protéger ces derniers. Ainsi la réglementation concernant la vente d'alcool aux mineurs doit être revue dans le sens du renforcement et la vente au forfait ou « open bar » (entrée payante et boissons à volonté) devrait être interdite. Poursuivant la démarche engagée avec le plan « santé des jeunes », ces nouvelles mesures seront intégrées au projet de loi « hôpital, patients, santé, territoires » qui sera présenté au Parlement début 2009. Parallèlement, des actions de prévention et de prise en charge médicale sont développées. Ainsi, l'ouverture des consultations jeunes consommateurs des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) permettent une prise en charge spécifique des jeunes patients ayant notamment des problèmes d'ivresses répétées. Afin de montrer les dangers sanitaires et sociaux de la consommation alcoolique, une campagne médiatique, commandée à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), lancée mi-juillet, s'adresse tout particulièrement aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, et accompagne cette politique. La brochure d'information qui relaye cette campagne interpelle les jeunes sur les risques spécifiques liés à la consommation d'alcool et de boissons énergisantes. Le ministère chargé de la santé, au travers de sa direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France (DRASSIF), soutient par ailleurs un projet de recherche qui vise à étudier la faisabilité du dépistage de la consommation de substances psycho-actives chez les jeunes en milieu scolaire et la prise en charge ou l'orientation, en cas de besoin, à partir d'une grille de repérage des consommations de substances psycho-actives chez les adolescents (questionnaire DEP-ADO) élaboré au Canada. Les résultats de cette enquête menée dans plusieurs départements d'Ile-de-France devraient être disponibles fin 2008. Ils devraient être un élément important pour une éventuelle généralisation d'un tel dépistage lors de consultations médicales. L'ensemble de ces mesures et actions s'inscrivent dans la ligne du plan gouvernemental contre les drogues et les toxicomanies (2008-2011), qui préconise notamment un effort pour renforcer la confiance des adultes dans leur capacité et leur légitimité à intervenir auprès des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22942

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3956

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 10011